



Commission Régionale Féminine

SAISON 2022 / 2023

PROCÈS-VERBAL N°30

Réunion du mardi 21 mars 2023

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ

Régional 1

24566395 COSMO TAVERNY 1 / FLEURY 91 FC 2 du 25/03/2023

La Commission,

Pris connaissance de l'accord des 2 clubs pour jouer la rencontre à 15h00 sur le terrain n°1 du Complexe Sportif Jean Bouin (pelouse),

Considérant que cette modification s'accompagne d'un changement de la surface de jeu à savoir du synthétique à pelouse,

Considérant qu'il convient de prévoir les éventuelles intempéries et les risques de fermeture des installations sportives,

Par ces motifs,

Donne son accord et précise qu'en cas de réception d'un arrêté de fermeture du terrain lié aux conditions climatiques le match devra avoir lieu sur le terrain synthétique n°2 du Complexe Sportif Jean BOUIN à TAVERNY ; étant précisé que les compétitions Régionales sont prioritaires sur celles de niveau Départemental.

Régional 3

Poule A

24566642 CACHAN ASC 1 / FC 3 VALLEES 1 du 18/03/2023

Lecture de la FMI et du courriel du FC 3 VALLEES (arrivé hors délai).

La Commission enregistre le forfait non avisé de du FC 3 VALLEES (1^{er} forfait).

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F**Régional 1****24575411 FC 93 BOBIGNY BG 1 / FLEURY 91 FC 1 du 18/03/2023**

Réception de l'attestation d'indisponibilité des installations (grève).

Ce match est reporté au samedi 29/04/2023.

En cas d'indisponibilité du terrain à cette date, la Commission demande au club de FC 93 BOBIGNY BG de proposer un terrain de repli pour permettre le déroulement du match, conformément à l'article 10.5 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

Régional 3**Poule A****25131604 VAUX LE PENIL LA ROCHETTE 1 / PALAISEAU US 1 du 18/03/2023**

Lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de PALAISEAU US (1^{er} forfait).

Poule C**25131781 HOUILLES AC 1 / RC ARGENTEUIL 1 du 25/03/2023**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de HOUILLES AC pour décaler le coup d'envoi à 18h30 et du refus d'ARGENTEUIL RC,

Considérant les explications fournies par le club de HOUILLES AC sur la planification des rencontres ce jour-là,

Considérant que le coup d'envoi initial était prévu à 18h00,

Considérant qu'il convient de tout mettre en œuvre pour que le match puisse débuter dans de bonnes conditions,

Par ces motifs,

Accorde à titre exceptionnel une dérogation et fixe le coup d'envoi du match à 18h30.

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F**Régional 2****24578027 GPSO 92 ISSY 1 / ES 16^{ème} 1 du 25/03/2023**

La Commission,

Pris connaissance de l'accord des 2 clubs pour jouer le match sur les installations du l'ES 16^{ème} à 15h15,

Considérant les problématiques de terrain rencontrées par le club du GPSO 92 ISSY suite au retrait du classement du stade de l'Ile Billancourt,

Considérant les dispositions de l'article 20.4 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

Considérant qu'il convient de tout mettre en œuvre pour le bon déroulement du championnat,

Par ces motifs,

Donne son accord à titre exceptionnel et précise que les frais liés à l'arbitrage restent à la charge de GPSO 92 ISSY.

Situation GPSO 92 ISSY 1 - 748523

Suite aux problèmes d'installations sportives rencontrées par l'équipe U15F et après étude de la planification des rencontres sur les stades Gabriel Voisin et de la Cité des Sports, la Commission fixe les 2 dernières rencontres à domicile de l'équipe comme suit :

24578039 GPSO 92 ISSY 1 / ST BRICE FC 1 du 15/04/2023

Coup d'envoi : 13h00

Lieu : Stade Gabriel Voisins à ISSY LES MOULINEAUX

24578048 GPSO 92 ISSY 1 / TRAPPES ES 1 du 22/04/2023

Coup d'envoi : 15h00

Lieu : Stade de la Cité des Sports à ISSY LES MOULINEAUX

Régional 3

Poule A

25133852 ASNIERES FC 1 / RUEIL MALMAISON FC 2 du 18/03/2023

Match arrêté.

La Commission demande un rapport aux 2 équipes expliquant les raisons ayant conduit à l'arrêt de la rencontre.

Poule B

24578210 RC SAINT DENIS 1 / FC 93 BOBIGNY BG 1 du 18/03/2023

Lecture du courriel du FC 93 BOBIGNY BG demandant le report.

Au vu du motif invoqué, ce match est reporté au samedi 08/04/2023.

Copie de la présente décision au District de Seine Saint Denis de Football pour le report du match de Coupe Départementale de RC SAINT DENIS.

Poule C

25134159 GRIGNY US 1 / THIAIS FC 1 du 25/03/2023

Demande de report de THIAIS FC (motif : organisation Finale Départementale Festival foot U13F).

La Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande, cela ne concerne pas les mêmes catégories et la rencontre est à l'extérieur.

Poule D

25133981 RAMBOUILLET FC 1 / ESP. PARIS 19 1 du 18/03/2023

Lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de l'ESP. PARIS 19 (1^{er} forfait).